

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

**Agence de financement des infrastructures
de transport de France (AFIT France)**

Décision du 25 janvier 2023

portant délégation de signature à l'AFIT France (Secrétariat général)

NOR: TRET2302084S

(Texte non paru au Journal officiel)

**Le président du Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures
de transport de France (AFIT France),**

Vu les articles L1512-19s. et R1512-12 à R1512-19 du code des transports, en particulier son
article R1512-16 relatifs à l'AFIT France ;

Vu le décret du 24 janvier 2023 portant nomination du président du Conseil d'administration de
l'AFIT France – M. VERGRIETE (Patrice) publié au JORF du 25 janvier 2023 ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est accordée à Mme Katrin MOOSBRUGGER, secrétaire générale de
l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France), à l'effet de
signer, au nom de l'AFIT France, les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et
marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et
missions conférés au président du conseil d'administration de l'AFIT France par l'article R1512-
16 du code des transports, à l'exclusion des délibérations du Conseil d'administration.

Article 2

En cas d'empêchement de Mme Katrin MOOSBRUGGER, délégation de signature est accordée
à Mme Marielle ABBONDANDOLO, secrétaire générale adjointe chargée du contrôle de
gestion interne de l'AFIT France, pour les attributions listées à l'article premier.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait, le 25 janvier 2023

Patrice VERGRIETE